

BIBLIOTHEQUE « PABLO NERUDA » MIRAMONT DE GUYENNE

1- Buts et Objectifs de la bibliothèque

Selon les recommandations du manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique qui « proclame sa conviction que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information », notre bibliothèque a pour mission à servir le plus efficacement possible le développement économique, l'emploi, la justice sociale et la culture en contribuant par ses ressources documentaires, ses installations et ses services :

- Au développement du livre et de la lecture
- A la formation initiale des jeunes et à la formation continue des adultes
- A l'information et à la documentation

La bibliothèque doit être par excellence, le centre d'information local où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations. Les services qu'elle assure sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale.

La bibliothèque doit répondre aux besoins de tous les groupes d'âge. Elle doit recourir, pour les collections qu'elle constitue et les services qu'elle assure, à tous les types de médias appropriés et à toutes les technologies modernes aussi bien qu'aux supports traditionnels. Elle doit satisfaire aux exigences de qualité et doit s'adapter aux besoins et au contexte locaux. Les collections et les services ne doivent pas être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales.

2- Les objectifs et les valeurs prônés par l'œuvre organisatrice

L'Amicale Laïque « Culture et Loisirs », association à qui a été confiée la gestion de la bibliothèque Pablo Neruda, a pour but de promouvoir et défendre l'idéal laïque par des actions telles que :

- Aider l'école laïque dans sa mission éducative, culturelle et sociale
- Intervenir auprès des pouvoirs publics dans l'intérêt de l'école laïque
- Organiser des actions péri et extra scolaires
- Organiser des loisirs de caractère éducatif et culturel
- Favoriser et développer l'éducation populaire et l'éducation permanente
- Favoriser et développer l'éducation citoyenne
- Resserrer entre ses membres les liens d'amitié qui les unissent
- Permettre l'émancipation civique, intellectuelle, culturelle, sociale des habitants de la cité et des communautés de communes environnantes.

Pour cela, elle veille à interdire toute propagande politique et tout prosélytisme religieux en son sein afin d'assurer à tous la liberté de conscience, la liberté de penser, la liberté d'expression, l'épanouissement le plus large de leur personne et de permettre le développement d'une démocratie laïque soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.

Objectifs et valeurs qui, mis en œuvre, ne peuvent que conforter les actions engagées par la bibliothèque pour l'accomplissement de ses missions.

3- Les missions de la bibliothèque

Ses missions fondamentales, à l'accomplissement desquelles elle doit tendre ressortissent à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, et consistent à :

- créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge
- faciliter l'étude individuelle ainsi que l'enseignement formel à tous les niveaux
- favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes
- contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation
- donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle
- encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle
- soutenir la tradition orale
- assurer l'accès de la population à toutes sortes d'informations communautaires
- faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique
- soutenir les activités et programmes d'alphabétisation destinés à tous les groupes d'âge, y participer, et, au besoin, prendre des initiatives dans ce domaine.

4- Financement, législation et réseaux

Les partenaires actuels sont : la Municipalité de **Miramont de Guyenne**, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le Ministère de la Culture et les Utilisateurs.

La bibliothèque dispose de plus de 18 000 ouvrages, une relation permanente avec la **Bibliothèque Départementale** vient compléter l'offre.

5- Fonctionnement et gestion

51- Cadre général :

La bibliothèque est gérée par l'Amicale Laïque. Dans le cadre des orientations définies par son Conseil d'Administration, et sous l'autorité du Président, le Directeur de l'association est responsable de la mise en œuvre de la politique de l'association.

De fait, sous l'autorité du Directeur de l'Amicale Laïque, le Responsable des activités de la bibliothèque, a pour mission l'exécution du dit projet. Ensemble, ils évaluent régulièrement l'adéquation entre les objectifs visés et les actions mises en place.

Pour rendre compte de son action, la bibliothèque communique les résultats de son activité dans un bilan annuel présenté lors de l'assemblée générale de l'Amicale Laïque.

Comme toute association, l'Amicale Laïque tient son assemblée générale tous les ans. Lors de celle-ci elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'association.

Elle peut nommer tout commissaire-vérificateur des comptes et le charger de faire un rapport sur la tenue de ceux-ci.

52- Utilisation du service :

Chaque lecteur doit s'acquitter de l'adhésion annuelle à l'association ainsi que de sa cotisation d'accès au service. Tout lecteur doit justifier de son identité et de son domicile. Tout changement doit être signalé.

La cotisation donne droit à l'accès aux services à disposition et participe aux frais d'entretien et de renouvellement des livres. Le règlement intérieur est remis à tous les lecteurs.

Un système d'informatisation est en cours et devrait être opérationnel en janvier 2008.